

**Procès-verbal** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 11 décembre 2023, à 18h30, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers, Luc Bélanger, Jacques Darce et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Jean-Marie Beaupré, directeur général par intérim et madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, assistent également à cette séance.

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2024;
3. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2024;
4. Règlement numéro 23-R-100-3 modifiant le règlement numéro 07-R-100-1 décrétant un emprunt de 410 000\$ et une dépense de 410 000\$ pour l'exécution des travaux d'égout pluvial sur une partie des rues des Oblats, Place Beauregard et 7<sup>e</sup> Avenue;
5. Entente de la Régie de police intermunicipale Richelieu-Saint-Laurent – autorisation de signature;
6. Démission de l'employé numéro 30-0116;
7. Démission de l'employée numéro 10-0012;
8. Période de questions;
9. Levée de l'assemblée.

**23-12-368**

RÉSOLUTION

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que l'ordre du jour reçu par tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

**23-12-369**

RÉSOLUTION

**2. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2024**

Avis est donné par Tania Ann Blanchette, conseillère, que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2024.

Tania Ann Blanchette explique le projet de règlement en indiquant que celui-ci vise à établir une tarification pour le financement de l'utilisation des biens, services ou activités suivantes :

- Service des loisirs;
- Administration;
- Service de sécurité incendie;
- Compteurs d'eau et location de véhicules ou équipement;
- Vente pour taxes foncières impayées;
- Demande de révision auprès de l'Office municipal responsable de l'évaluation;
- Fauchage des lots vacants ou en partie construits;
- Service de l'urbanisme.

Tania Ann Blanchette dépose le projet de règlement.

**23-12-370**

RÉSOLUTION

**3. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2024**

Avis est donné par Luc Bélanger, conseiller, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2024.

Luc Bélanger explique le projet de règlement en indiquant que celui-ci vise notamment à fixer :

- Les taux de taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;
- Les tarifs relatifs aux services suivants :
  - Traitement des déchets domestiques, matières recyclables et putrescibles;
  - Vidange des fosses septiques;
  - Consommation d'eau potable et traitement des eaux usées;
- Sécurité publique.

Luc Bélanger dépose le projet de règlement.

**23-12-371**

RÉSOLUTION

**4. RÈGLEMENT NUMÉRO 23-R-100-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 07-R-100-1 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 410 000\$ ET UNE DÉPENSE DE 410 000\$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL SUR UNE PARTIE DES RUES DES OBLATS, PLACE BEAUREGARD ET 7<sup>E</sup> AVENUE**

**CONSIDÉRANT**

qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement, a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 par Luc Bélanger, conseiller;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le *Règlement numéro 23-R-100-3 modifiant le règlement numéro 07-R-100-1 décrétant un emprunt de 410 000\$ et une dépense de 410 000\$ pour l'exécution des travaux d'égout pluvial sur une partie des rues des Oblats, Place Beauregard et 7<sup>e</sup> Avenue.*

Adoptée.

**23-12-372**

RÉSOLUTION

**5. ENTENTE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE**

**CONSIDÉRANT** que l'Entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée du Richelieu vient à échéance au mois de mai 2024;

**CONSIDÉRANT** le projet d'Entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent soumis aux municipalités membres le 26 octobre dernier;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal autorise monsieur Claude Gauthier, maire, et madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'Entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, ainsi que tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

**23-12-373**      RÉSOLUTION      **6. DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 30-0116**

**CONSIDÉRANT** la lettre de démission datée du 5 décembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darce, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte de la démission de l'employé numéro 30-0116, et ce, en date du 15 décembre 2023, et lui souhaite du succès dans ses futurs projets.

Adoptée.

**23-12-374**      RÉSOLUTION      **7. DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE NUMÉRO 10-0012**

Il est proposé par Jacques Darce, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte de la démission de l'employée numéro 10-0012 de son poste de conseillère aux ressources humaines, et ce, en date du 10 novembre 2023, et lui souhaite du succès dans ses futurs projets.

Adoptée.

**8. Période de questions**

**23-12-375**      RÉSOLUTION      **9. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à 18h42.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Claude Gauthier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Roxanne Veilleux  
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.